

La lettre

Le magazine de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq | N°33 - février 2020



DOSSIER

Numérique et santé :
des avancées concrètes
au service des habitants



Édito

Les 15 et 22 mars, vous choisirez vos élus municipaux et élus communautaires qui siègeront au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq pour ce nouveau mandat.

En raison de cette actualité pré-électorale, les collectivités doivent faire preuve de prudence en termes de communication pour respecter l'équité

entre les candidats (article L52-1 du Code électoral).

Le Président du Pays de l'Ourcq a choisi de se conformer de manière très stricte à cette loi républicaine en ne rédigeant pas d'éditorial dans le magazine de la Communauté de communes.

La publication de l'éditorial de *La Lettre du Pays de l'Ourcq* est donc suspendue.

SOMMAIRE

2|3

ÉDITO & NOTES

Nouvelle saison culturelle !

4|5

DOSSIER

Numérique et santé

6|7

ACTUALITÉS

Extension des consignes de tri, des résultats encourageants

8

LOCAL

L'intercommunalité comme levier de développement économique

Magazine édité par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq : 2, avenue Louis Delahaye - 77440 Ocquerre
Tél. 01 60 61 55 00
Courriel : ccpo@paysdelourcq.fr
Site internet : www.paysdelourcq.fr
Président : Pierre Eelbode | Direction de publication : Pascale Courtier | Rédaction : Véronique Lerouge | Conception : Ludovic Boucard | Photos : CCPO | Tirage : 8 000 ex.
N°ISSN : 1621-9732



L'INSTANT PHOTO...



Lundi 20 janvier avait lieu la cérémonie des vœux, l'occasion pour la Communauté de communes de souhaiter une excellente année 2020 à ses partenaires ainsi qu'aux nombreux acteurs du territoire du Pays de l'Ourcq.

CULTURE



Nouvelle saison culturelle

Des classiques revisités, du jazz, de l'improvisation, vous découvrirez, au gré de vos envies, les cinq spectacles programmés de février à juin 2020. Aux côtés des grandes œuvres telles que *Madame Bovary* de Gustave Flaubert et *Fables* de Jean de la Fontaine, une place privilégiée sera dédiée à l'humour avec le premier rendez-vous de la saison *Conséquences* et son duo irrésistible de clowns modernes à la Buster Keaton. Réservez vite votre soirée du samedi 29 février à 20 h 30 à Tancrou.

➤ **Billetterie au 01 60 61 55 00. Programme complet à l'accueil de la Communauté de communes ou sur www.paysdelourcq.fr**



PETITE ENFANCE



Un programme semestriel des activités

C'est nouveau ! La Maison des enfants du Pays de l'Ourcq édite un dépliant avec tous ses rendez-vous et activités de février à juin 2020. Distribué dans toutes les boîtes aux lettres à la fin du mois de janvier, ce programme est également disponible sur notre site internet.

Un nouveau guide pour les 0 à 6 ans

Vous attendez un enfant ? Vous êtes jeunes parents et nouvellement arrivés sur le territoire ? Pour vous accompagner dans vos démarches et bénéficier de tous les renseignements utiles, le guide *Naitre et grandir au Pays de l'Ourcq* vient de paraître afin de vous simplifier la vie. N'hésitez pas à le demander à l'accueil de la Maison des Enfants ou à le consulter en ligne !



L'enfance en éveil du 23 au 28 mars

Durant une semaine, la Maison des enfants met l'enfance et la parentalité à l'honneur ! Des ateliers à thème avec le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s et des activités culinaires avec la Halte-Garderie seront proposés aux familles. Le service parentalité organisera des animations artistiques et sensorielles, une soirée *yoga en famille* et une séquence *Lire et grandir : histoires d'enfants*. Une conférence *Aider l'enfant à grandir avec des limites*, répondra à toutes les questions le 27 mars de 20 h à 22 h. Enfin, pour clôturer en beauté, deux temps forts seront prévus le samedi 28 mars :

- Forum de l'enfance de 10 h à 13 h > rencontre des différents partenaires présents sur le territoire (CAF, RAM, Halte-Garderie, service parentalité...) et de nombreuses animations (Zumba kids, balade en poney, tapis narratif, Kamishibaï...) orchestrées par l'équipe de la Maison des Enfants.
- Spectacle conseillé pour enfants de plus de 3 ans à 14 h 30 > accessible uniquement sur inscription.

➤ maisondesenfants@paysdelourcq.fr

Le RAM pour vous accompagner

Vous souhaitez trouver une assistante maternelle ou élaborer son contrat ? Attention aux pièges sur internet, en tant qu'employeur vous risquez des oublis dans les fiches de paye ou des erreurs dans vos déclarations à l'URSSAF, lourds de conséquences !

- Vous souhaitez devenir assistant(e) maternel(le) ? Informations sur les démarches et les besoins d'accueil.
- Vous êtes assistant(e) maternel(le) ? Accompagnement, soutien, formations, ateliers...
- Vous êtes parent à la recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant ? Orientation, mise à disposition des listes d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sur le territoire.
- Vous employez ou allez employer un(e) assistant(e) maternel(le) ? Accompagnement, Convention Collective Nationale, informations sur les démarches à effectuer.

➤ Tél. 01 60 61 57 20 - relais-assmat@paysdelourcq.fr
www.paysdelourcq.fr - [f /maisondesenfantsocquerre](https://www.facebook.com/maisondesenfantsocquerre)



Les ateliers d'éveil du RAM à la Maison des Enfants

CLEA



Une résidence d'écriture

Dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique soutenu par l'État, Aymeric Vergnon-d'Alançon sera accueilli en résidence de mars à juin pour explorer le thème de l'écriture. Cet artiste travaillera en lien avec les établissements scolaires, les accueils de loisirs, les associations, les bibliothèques, les EHPAD et d'autres acteurs du Pays de l'Ourcq pour mettre en place de nombreux projets artistiques interrogeant le rapport texte/images. Vous êtes intéressés ?

➤ culture@paysdelourcq.fr

TOURISME

Une information de qualité 24h/24

Depuis la dissolution de l'Office de Tourisme communautaire en juillet 2019, la Communauté de communes poursuit le travail engagé en faveur du développement touristique du territoire.

À l'ère du numérique, un projet d'implantation de trois bornes tactiles et d'une dizaine de journaux électroniques répartis sur le Pays de l'Ourcq est à l'étude. Ces moyens de communication touristique visent à s'inscrire dans les nouvelles habitudes de recherche d'information par internet. Avec une information disponible 7J/7 et des contenus personnalisés, ces outils offrent un accompagnement des visiteurs même en dehors des heures d'ouverture du siège de la Communauté de communes.

2^e édition de la randonnée des Mystères de l'Ourcq



Amis randonneurs, réservez votre dimanche 19 avril ! Forte du succès rencontré en 2019 avec près de 7600 participants, la Rando organisée par le Département de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Attractivité et le Coderando 77, remet le cap au Nord ! Cinq circuits pédestres de 7 à 43 km et un parcours de marche nordique sont ainsi proposés au départ et/ou à l'arrivée de Lizy-sur-Ourcq, Crouy-sur-Ourcq, Coulombs-en-Valois et Dhuisy. Des sites patrimoniaux et naturels remarquables se dévoileront au

fil des balades : le canal de l'Ourcq, la réserve régionale du Grand Voyeux, le donjon du Houssoy ou encore les églises de May-en-Multien et de Coulombs-en-Valois.



Des avancées concrètes au service des habitants



Grâce au travail engagé depuis plusieurs années par les élus communautaires, l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste et de la fibre s'inscrit sur le territoire en 2020.

Engagée dans une politique volontariste de lutte contre la désertification médicale du territoire depuis 2010 avec l'ouverture en 2016 d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Crouy-sur-Ourcq et d'un Espace Santé à Mary-sur-Marne, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a ouvert début 2020 un Centre de Santé communautaire à la Pyramide Jean Didier. Depuis le 9 janvier, Agnès Sonnette, médecin généraliste salarié de la Communauté de communes reçoit les patients du territoire.

Le Président du Pays de l'Ourcq, Pierre Eelbode rappelle la genèse du projet : « Malgré différentes initiatives locales menées avec les professionnels santé du territoire ou interpartenariales avec des acteurs institutionnels départementaux ou nationaux (Département 77, Mairie Conseils, AMIF, CPAM, ARS...) afin d'attirer sur le territoire des médecins généralistes, la Maison de Santé Pluridisciplinaire et l'Espace Santé n'ont pas pu accueillir de nouveau praticien de façon durable depuis leur ouverture. Après ces vaines tentatives, le Conseil communautaire a décidé en mai 2019 le recrutement d'un médecin généraliste à mi-temps. Cela n'a pas été une tâche facile à

double titre, nous nous sommes heurtés à des méandres administratifs quelquefois ubuesques et avons du convaincre le praticien de la situation. Nous avons eu la chance de recruter le Docteur Agnès Sonnette, par ailleurs médecin urgentiste à l'hôpital de Meaux, qui complète ainsi l'offre des trois médecins généralistes actuellement en exercice pour un bassin de population de 17 000 habitants. C'est gagnant-gagnant pour les deux parties : cela permet pour les élus que nous sommes, d'endiguer l'hémorragie des départs successifs des médecins généralistes à la retraite et pour le Docteur Sonnette d'exercer la médecine autrement. Au sein d'un cabinet médical, elle peut réaliser un véritable suivi de ses patients et ainsi développer une relation de type médecin de famille, une facette complémentaire au métier d'urgentiste ».

L'objectif du Centre de Santé du Pays de l'Ourcq reste de maintenir durablement une offre de soin de proximité pour les habitants du Pays de l'Ourcq et de contribuer à l'amélioration de la qualité des prises en charge des patients, par le partage d'expérience des praticiens et le partenariat avec d'autres établissements et structures : MSP, hôpitaux, maisons de retraite, PMI, CIAS...

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE SANTÉ DU PAYS DE L'OURCQ

- Les consultations du Docteur Agnès Sonnette ont lieu sur rendez-vous uniquement dans son cabinet au 1^{er} étage de la Pyramide le jeudi 8 h/20 h et le vendredi 8 h/16 h.
- L'ouverture du Secrétariat médical a lieu le mercredi 14 h/16 h, le jeudi 8 h/13 h - 13 h 30/16 h 30 et le vendredi 8 h/13 h - 13 h 30/16h.
- La prise de rendez-vous s'effectue aux horaires d'ouverture du secrétariat directement sur place ou par téléphone 01 60 25 30 00 ou via le site « doctodispo.fr ».
- Le Centre de Santé est conventionné Secteur 1 avec la sécurité sociale et pratique le tiers-payant. Les moyens de paiement espèces, chèque et CB sont acceptés.
- Accès handicapé - parking.
- En cas d'urgence, contactez le 15 (Samu). Centre de Santé Pyramide Jean Didier, 6 bis Route de La Ferté-sous-Jouarre à Mary-sur-Marne.

La fibre optique pour tous

La réduction de la fracture numérique est l'une des préoccupations majeures de la Communauté de communes et se traduit dans les prochaines années par la mise à disposition pour tous d'un même niveau de services au même prix. Jusqu'en 2019, l'actuel réseau du Pays de l'Ourcq se divisait en deux catégories : l'ADSL et le WiMax (10 Mb/s), technologie sans fil la plus répandue, pour desservir les sites les plus éloignés tels que Cocherel, Douy-la-Ramée, Jaignes, Le Plessis-Placy, Ocquerre, Tancrou, Vendrest, Vincy-Manoeuvre, Armentières-en-Brie, Marcilly et Puisieux.

Adhérent au syndicat départemental *Seine-et-Marne Numérique* depuis le 11 juin 2013, les élus communautaires ont fait le choix de s'engager avec le concours financier du Département, de l'État et la Région Ile-de-France dans le déploiement d'un réseau public de communications électroniques équipé en fibre optique en investissant 1 430 100 € pour le compte des 22 communes. Le Président du Pays de l'Ourcq, Pierre Eelbode explique : « Il s'agit d'un enjeu capital pour faciliter la vie quotidienne des habitants et améliorer la compétitivité du territoire avec notamment le développement des activités économiques et du télétravail. Je sais l'impatience de nos administrés, les temps de déploiement sont longs : il faut compter 12 à 18 mois entre la phase des travaux et la commercialisation. Mais grâce à notre mobilisation, nous avons gagné deux années sur le calendrier initial avec 99 % des foyers fibrés d'ici 2022 au lieu de 2024. Les

SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE RÉPOND À VOS QUESTIONS

• De quels débits vais-je pouvoir disposer avec le FTTH ?

Les Fournisseurs d'Accès à Internet proposent des débits à partir de 100Mbits/s symétriques (voir 200Mbits/s), mais les débits pourront augmenter jusqu'à plusieurs Gbits/s et plus encore, au fur et à mesure de la modernisation des équipements actifs. La fibre optique ne présente pas de limite en termes de débit, les limites proviennent des équipements actifs des opérateurs.

• Particularités de la fibre optique ?

Les débits sont équivalents que le logement se trouve à quelques centaines de mètres du central optique (NRO) ou à plusieurs kilomètres. Tous les abonnés souscrivant à une même offre d'un même fournisseur disposent du même débit. La fibre optique apporte une réponse durable au problème de fracture numérique des territoires.

• Comment puis-je connaître les débits de ma liaison Internet actuelle ?

Dans votre moteur de recherche, tapez « test de débit » et vous trouverez des sites qui proposent des tests de débits de votre liaison Internet. Rapide, il teste le débit des données pouvant arriver (download/ flux descendant) et ceux pouvant repartir de chez vous (upload/ flux montant).

• Comment puis-je m'abonner à une offre d'accès à Internet Très Haut Débit et faire raccorder mon logement à la fibre optique ?

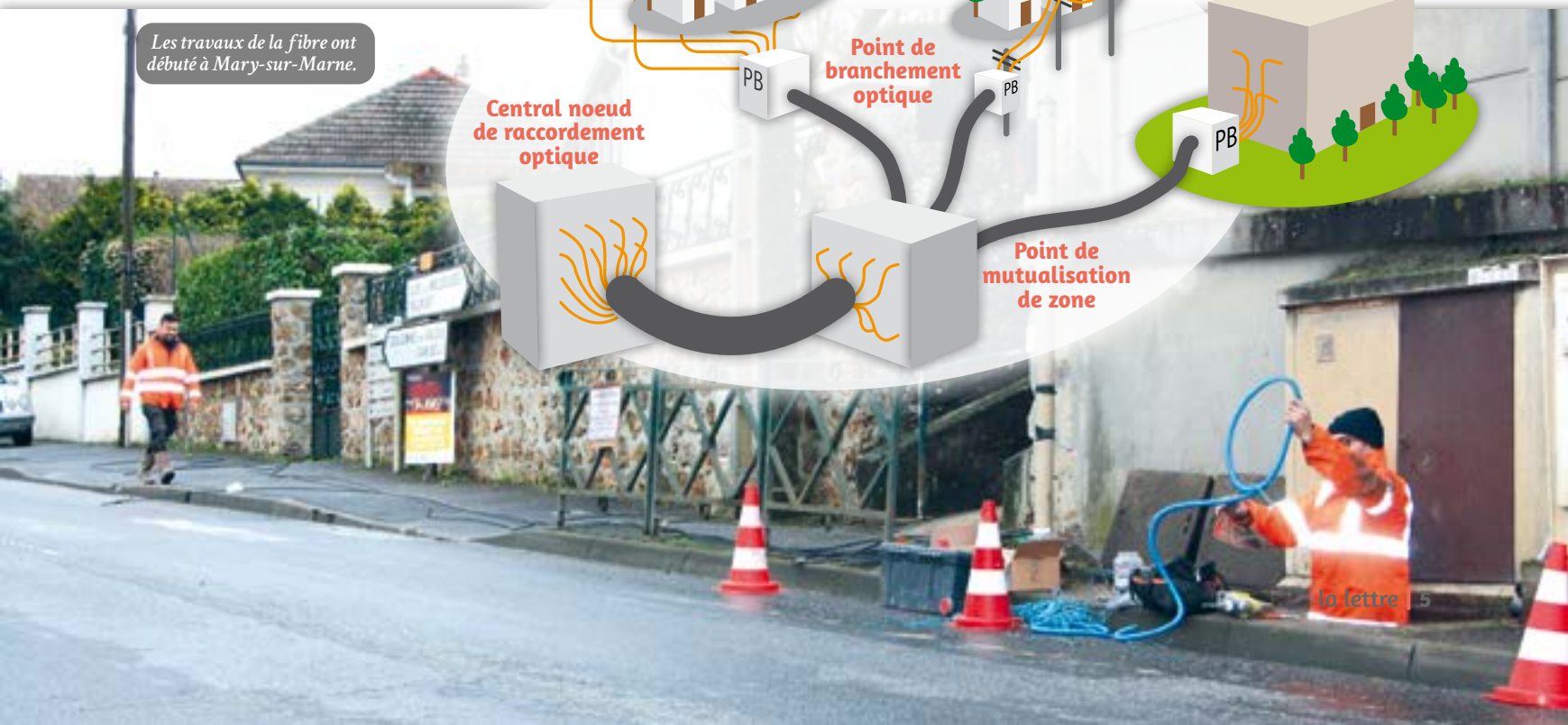
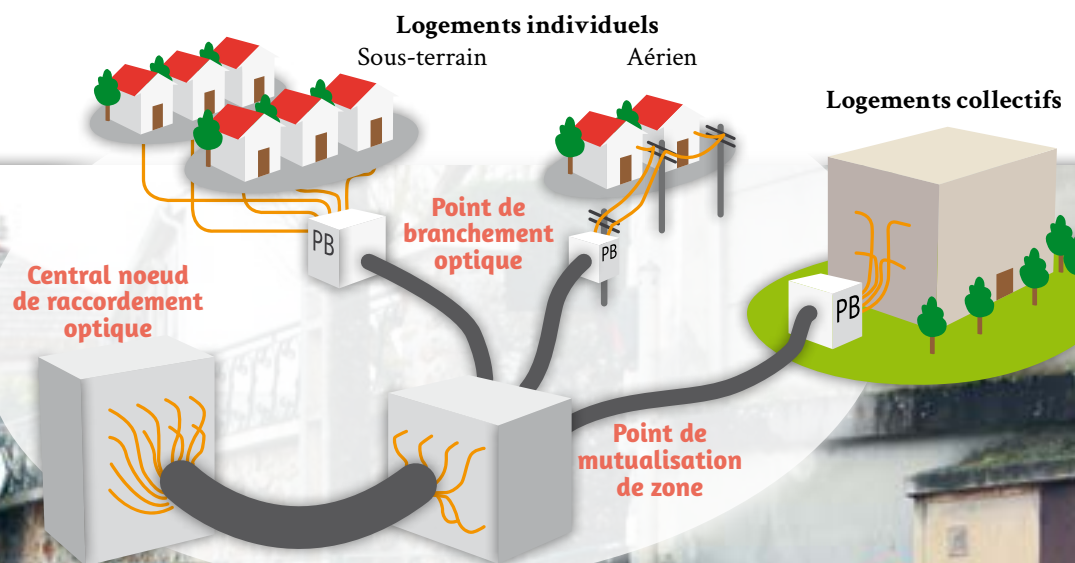
Dès l'ouverture à la commercialisation des réseaux, les administrés pourront contacter les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) présents sur le réseau Sem@fibre77 pour souscrire un abonnement et pour faire raccorder leur logement à la fibre optique. Les deux opérations sont associées et passent par la souscription à un abonnement auprès du FAI. Les FAI grand public arriveront progressivement sur le réseau Sem@fibre77 et il sera possible de vérifier l'éligibilité à leurs offres sur leur site respectif. Les FAI seront les seuls interlocuteurs des abonnés pour le raccordement final au domicile de la fibre optique et l'activation de la ligne.

 www.sem@fibre77.com

premières commercialisations interviendront donc dès mars 2020 pour les communes de Congis-sur-Thérouanne et d'Armentières-en-Brie». Comment ça marche ? Le déploiement du réseau de fibre optique passe par les infrastructures existantes en souterrain, en aérien ou en façade. Lorsqu'il n'existe pas d'infrastructures d'accueil disponibles, l'enfouissement est privilégié. Parallèlement

à la pose du Noeud de Raccordement Optique ou shelter en novembre 2019 à Ocquerre, l'installation d'armoires vertes de répartition et des câbles est intervenue sur le territoire. D'ici 2022, 7 945 prises (dont 7 500 concernent les foyers) seront raccordées pour un coût total de 7 142 555 € soit 899 € par prise.

Les travaux de la fibre ont débuté à Mary-sur-Marne.





Extension des consignes de tri, des résultats encourageants

Depuis mai 2019, tous les emballages sont acceptés dans votre bac jaune ou bleu. Zoom sur les premiers résultats !

Plus de la moitié des habitants ont fait évoluer leur geste de tri, avec à la clef environ 43 tonnes de déchets ménagers détournées de l'incinération et recyclées durant ces 6 derniers mois. Sur le terrain, des indicateurs ont pu être observés :

- Augmentation de près de 13 % des tonnages d'emballages ménagers recyclables et des papiers et diminution de 7 % des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés depuis le mois de mai 2019 ;
- Taux moyen d'utilisation du service de la collecte sélective de l'ordre de 51,5 % (soit un taux de présentation des bacs de 58 % et un taux de remplissage de 89 %) ;
- En revanche, la qualité du tri reste très variable (de 5 % à 22 % de taux de refus selon les communes), il faut donc poursuivre les efforts.

Vous avez un doute ?

Les calendriers de collecte 2020 et le guide de tri sont disponibles en ligne sur le site www.paysdelourcq.fr. Vous pouvez également télécharger l'appli Guide de tri de Citéo disponible en téléchargement sur toutes les plateformes. Renseignez l'objet ou le type d'emballage dans le moteur de recherche et géolocalisez-vous. L'application vous informe s'il est à trier ou à jeter ainsi que l'exutoire adapté (couleur du bac, points d'apport volontaire et déchèteries à proximité...).

➤ dechets@paysdelourcq.fr
trifacile@smitom-nord77.fr

BAC DE TRI JAUNE OU BLEU : SEULEMENT LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS !

Le textile
Vêtements et chaussures doivent être déposés dans les bornes *Le Relais* et *Ecotextile*. S'ils sont en bon état, pensez aux associations *La Croix Rouge* à Lizy-sur-Ourcq ou *Horizon* à Meaux.



Les jouets et outils en plastique

Tous les plastiques ne sont pas des emballages. Une seule question à se poser : « Est-ce un emballage ? Oui alors je le trie ! Non alors il ne va pas dans le bac jaune ou bleu ! »



LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

Les ordures ménagères
Sacs noirs, produits d'hygiène, couches, restes alimentaires salissent les emballages, perturbent la chaîne de tri et rendent le recyclage impossible.



Les bouteilles pleines
sont trop lourdes pour être triées. Les emballages doivent être bien vidés mais pas rincés.



Le verre est recyclable à l'infini à condition d'être bien déposé dans les bornes à verre dédiées.



LA COLLECTE DU VERRE

Avec 38 tonnes de plus qu'en 2018, les tonnages d'emballages en verre déposés dans les bornes ont augmenté en 2019. Cela représente un peu plus de 20 kg/habitant et par an, soit 10 kg de moins que la moyenne nationale. Il faut donc continuer ! Nous vous rappelons que les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être déposés dans les bornes à verre pour être recyclés. En revanche, la vaisselle, la porcelaine ou la céramique qui ne sont pas des emballages, sont à jeter aux ordures ménagères ou en déchèteries. De plus, en triant vos emballages en verre, vous contribuez activement à la lutte contre le cancer ! Grâce à votre geste, le SMITOM a reversé 17 159 € à la Ligue contre le cancer Seine-et-Marne en 2019.



Pensez à entretenir votre assainissement non-collectif

Si votre logement n'est pas raccordable à un réseau collectif, il doit disposer d'une solution d'assainissement non-collectif qu'il est indispensable de vérifier, d'entretenir et de vidanger au risque de boucher vos canalisations et de contaminer votre environnement proche.

Quelques conseils du SPANC pour maintenir votre installation en bon état de fonctionnement :

- Tous les regards doivent rester accessibles en permanence.
- La zone d'implantation de l'assainissement non-collectif doit rester enherbée (pas de bitume ou de béton), sans circulation, stationnement, stockage de charges lourdes, ni plantation à moins de 3 mètres du dispositif.
- Attention à ne pas jeter dans les toilettes et les éviers les liquides corrosifs, les peintures, les huiles (friture, vidange). Ceux-ci sont à déposer en déchetterie.

Les lingettes, serviettes hygiéniques, préservatifs, cotons perturbent également le fonctionnement des installations et risquent de les boucher. Ils sont à jeter à la poubelle des ordures ménagères.

Les produits désinfectants et détergents peuvent être utilisés en petite quantité (eau de javel notamment).

- Penser à vidanger la fosse (et le bac à graisse le cas échéant).

La fosse toutes eaux collecte l'ensemble des eaux usées de l'habitation et empêche le colmatage. Il faut faire intervenir un vidangeur agréé (liste disponible auprès du SPANC)

avant que la hauteur des boues qui s'y accumulent ne dépasse 50 % du volume utile. Les justificatifs des vidanges sont à conserver et à présenter au SPANC lors des visites de fonctionnement.

Le bac à graisse qui dans certains cas reçoit les « eaux ménagères » que sont les eaux de cuisine, salle de bain et machine à laver n'est pas obligatoire et peut être installé en parallèle d'une fosse toutes eaux. Les graisses retenues sont à enlever environ tous les 6 mois (en même temps que le préfiltre de la fosse toutes eaux).

➤ servicetechniques@paysdelourcq.fr

LE SPANC À VOTRE ÉCOUTE

Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq contrôle les installations d'assainissement individuel. Il joue aussi un rôle de conseils auprès des habitants. En tant que propriétaire, vous êtes amenés à faire appel au SPANC :

- Pour créer ou mettre en conformité

votre installation. Avant d'entreprendre des travaux, il est souhaitable de réaliser une étude d'aptitude des sols et de la transmettre, pour avis, au SPANC. Cette démarche préalable est indispensable à l'obtention du permis de construire.

- Pour réaliser un diagnostic de votre système d'assainissement. Lors d'une vente immobilière, le propriétaire doit

obligatoirement prendre rendez-vous avec l'agent référent du SPANC qui réalisera un diagnostic complet du système d'assainissement. Le rapport remis est une pièce obligatoire valable 3 ans. En cas de non-conformité, l'acquéreur de l'habitation devra faire effectuer les travaux d'assainissement dans un délai maximum d'un an.



L'intercommunalité comme levier de développement économique

Champs d'action privilégiés de la Région et des Communautés de communes, le développement économique et l'accompagnement des entreprises, commerces, artisans et agriculteurs sont au cœur des stratégies de transformation des territoires. Interlocuteur des investisseurs, proactif en matière de maîtrise foncière, le Pays de l'Ourcq agit chaque jour en faveur de la structuration du tissu économique de demain.

En 2018, la Communauté de communes s'est illustrée tout particulièrement sur ces questions avec l'accompagnement de la reprise de l'imprimerie de Mary-sur-Marne par le groupe Riccobono. Grâce au travail collégial engagé avec la municipalité de Mary-sur-Marne et aux mesures fiscales avantageuses consenties par le Pays de l'Ourcq, le repreneur a pu insuffler près de 12 M€ d'investissement et ainsi éviter 230 demandeurs d'emploi supplémentaires sur le canton. Malgré une situation sociale difficile, le groupe Riccobono a non seulement relevé le défi de la liquidation judiciaire en maintenant son niveau d'activité mais a même réussi à procéder à des embauches supplémentaires au cours de l'année 2019

(48 emplois créés grâce à la relocalisation d'une unité de brochage et de routage). Avec des carnets de commande bien remplis, l'avenir de l'imprimerie s'augure sous les meilleurs auspices pour l'année 2020. En matière de structuration du paysage, la Communauté de communes travaille à la conurbation des trois communes centres Lizy/Mary/Ocquerre articulée autour d'un pôle gare fort. Avec l'achat de deux hectares de terrain à la commune de Mary-sur-Marne en face de Carrefour Market et l'extension de la ZAC de Grandchamp par l'acquisition d'un terrain de 8 hectares, le Pays de l'Ourcq esquisse les bases d'une véritable cohérence urbanistique préfigurant une entrée d'agglomération plus harmonieuse. L'échange

de terrain avec le groupe Motoculture de l'Oise, qui permettra de délocaliser les engins agricoles et autres moissonneuses batteuses actuellement près du Gamm vert dans une zone plus appropriée, finalisera la lisibilité de la future entrée de ville. L'équipement sportif communautaire arts martiaux/tennis prévu pour 2021 complétera l'offre de services présents sur ce périmètre (Maison des enfants, piscine, stade d'athlétisme). Cette vision d'ensemble permettra un nouvel équilibre environnemental avec l'émergence à terme de nouveaux commerces. Dans ce contexte, la ligne P devrait voir son électrification dans la décennie à venir avec l'engagement de 14 M€ de la part de la SNCF et d'IDF Mobilités.